

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre à vingt-heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	<u>Etaient présents</u> : G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, X. GRAWITZ, V. DUBOURG, N. LEGASTELOIS, M. LE GOFF, J.P. LHONNEUR, P. THOMINE, P. VIOLETTE, F. LESACHEY, C. KERVADEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, B. MARIE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, C. MAURER, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, G. GUIOC, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	52	
Nombre de membres votants :	59	
Date de convocation :	05/12/2019	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absents représentés</u> : D. HAMCHIN donne procuration à M. LE GOFF, G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, A. SCELLE donne procuration à A. BOUFFARD, O. OSMONT donne procuration à S. VOISIN, A.F. FOSSARD donne procuration à J.P. LHONNEUR, C. SUAREZ donne procuration à X. GRAWITZ, S. MARAIS donne procuration à J. QUETIER.
Numéro de délibération :	860-2019-12-10	<u>Absents excusés</u> : M. JOURDAN, J. LEMAÎTRE, J. MICLOT, M. MILET, D. CORNIERE, M. JEAN, V. LETOURNEUR, P. LUCAS, B. JOSSET, S. LA DUNE, M.C. METTE, B. NOEL.

Finances : Proposition d'adoption de la Décision Modificative n°3

La Décision Modificative n°3 a principalement pour objet :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 65 – « *Autres charges de gestion courante* » : d'inscrire un complément de crédits de 63 943 € correspondant :
 - au versement de la contribution prévue dans le cadre de la convention de partage d'action de promotion touristique entre la société publique locale de développement touristique du cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, à savoir :
 - 25 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
 - 25 000 € au titre de l'exercice 2019.

Ces subventions seront versées à la SPL de développement touristique du cotentin dans le but de poursuivre les actions de communication initialement réalisées par le Pays d'Accueil Touristique (PAT) porté par le Syndicat Mixte du Cotentin (SMC).

- au versement de la subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville de Carentan les Marais relatif au Tour des Ports de la Manche organisé au cours de l'exercice 2019 ;
- diverses admissions en non-valeur et créances éteintes pour un montant de 3943 €.

- Au chapitre 66 – « *Charges financières* » : d'inscrire un montant total de 9 984,91 € qui se décompose comme suit :
 - 1284.91 € afin de pouvoir procéder au remboursement des intérêts de la première échéance d'emprunt relatif au projet de construction de la cantine du SIRP les 3 chênes d'Auvers.
 - 8700 € pour l'ajustement des écritures d'ICNE (Intérêts Courus Non Echus). En effet, suite à la souscription de différents emprunts au cours de l'exercice 2019, les crédits prévus au titre des ICNE se retrouvent impactés et nécessitent d'être ajustés.

- Au chapitre 022 – « *Dépenses imprévues* » : de diminuer de 73 927.91 € afin de pouvoir transférer ces crédits aux chapitres 65 – « *Autres charges de gestion courante* » et chapitre 66 – « *Charges financières* ».

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » : d'inscrire un complément de crédit de 7 281.57 € afin de pouvoir couvrir le remboursement en capital de la première échéance de l'emprunt souscrit pour le financement du projet de construction de la cantine d'Auvers.
- Au chapitre 20 – « *Immobilisations incorporelles* » : d'inscrire la somme de 25 000 € afin de pouvoir couvrir différents frais d'annonces et d'insertions nécessaires à la passation des marchés. En effet, les projets de construction des cantines d'Auvers et de Picauville, accompagné du projet de construction de l'abattoir, nécessitent une inscription complémentaire à ce chapitre budgétaire.
- Au chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* » : de diminuer de 32 281.57 € le montant des crédits suite au décalage dans le temps des travaux de la crèche de Carentan les Marais et à un ajustement des crédits en cette fin d'année. Cette diminution permet d'abonder les chapitres 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* », 20 – « *Immobilisations incorporelles* » et 26 – « *Participations et créances rattachés* ».
- Au chapitre 23 – « *Immobilisations en cours* » : d'inscrire 474 348 € de crédit supplémentaire suite à la souscription des emprunts de l'abattoir et des cantines d'Auvers et Picauville. Il convient d'ajuster les crédits de dépenses conformément aux inscriptions de recettes d'investissement.

RECETTES

- Au chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » : d'inscrire un complément de crédits de 474 348 € portant le total du chapitre à 3 387 000€. Celui-ci correspond aux emprunts souscrit pour le financement des opérations d'investissement. Cette enveloppe se décompose de la façon suivante :
 - Emprunt abattoir : + 300 000 €
 - Emprunt cantine Auvers : + 16 044 €
 - Emprunt cantine Picauville : + 158 304 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2019

Reçu en préfecture le 11/12/2019

Affiché le 10/12/2019

ID : 050-200042729-20191210-860-DE

 SLOW

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- adopter la Décision Modificative n° 3 au Budget principal 2019 conformément au tableau de synthèse du budget joint au présent rapport.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 10 décembre 2019
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR

Fonctionnement

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	2 539 562,98				2 539 562,98	013	Atténuations de charges	47 100,00				47 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 912 682,00				4 912 682,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 013 623,00				2 013 623,00
014	Atténuations de produits	3 367 340,00				3 367 340,00	73	Impôts et taxes	7 718 540,00				7 718 540,00
65	Autres charges de gestion courante	669 091,00		2 876,30	63 943,00	735 910,30	74	Dotations, subventions et participations	2 248 505,00	-10 786,00			2 237 719,00
66	Charges financières	413 313,00		1 426,25	9 984,91	424 724,16	75	Autres produits de gestion courante	516 442,00				516 442,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	5 000,00	20 000,00		29 500,00	77	Produits exceptionnels	1 600,00				1 600,00
022	Dépenses imprévues	965 390,99	-15 786,00	-31 584,12	-73 927,91	844 092,96							
sous-total dépenses réelles		12 871 879,97	-10 786,00	-7 281,57	0,00	12 853 812,40	sous-total recettes réelles		12 545 810,00	-10 786,00	0,00	0,00	12 535 024,00
023	Virement à la section d'investissement	1 345 833,96		22 281,57	0,00	1 368 115,53							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	741 609,00		-15 000,00		726 609,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00				67 833,00
sous-total dépenses d'ordre		2 087 442,96	0,00	7 281,57	0,00	2 094 724,53	sous-total recettes d'ordre		67 833,00	0,00	0,00	0,00	67 833,00
						0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 345 679,93				2 345 679,93
Total :		14 959 322,93	-10 786,00	0,00	0,00	14 948 536,93	Total :		14 959 322,93	-10 786,00	0,00	0,00	14 948 536,93

Investissement

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	764 588,96	1 500,00	7 281,57	7 281,57	780 652,10	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	2 629 566,99				2 629 566,99
20	Immobilisations incorporelles	559 698,25			25 000,00	584 698,25	13	Subventions d'investissement reçues	1 603 393,65				1 603 393,65
21	Immobilisations corporelles	1 076 060,43	-1 500,00		-32 281,57	1 042 278,86	16	Emprunts et dettes assimilés	2 912 652,00			474 348,00	3 387 000,00
23	Immobilisations en cours	5 189 039,58			474 348,00	5 663 387,58	20	Immobilisations incorporelles					0,00
26	Participat. Et créances rattachées	17 892,00				17 892,00	21	Immobilisations corporelles					0,00
204	Subventions d'équipement versées	73 930,00				73 930,00	23	Immobilisations en cours					0,00
020	Dépenses imprévues	0,00				0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	258 000,00				258 000,00
						0							0
						0							0
sous-total dépenses réelles		7 681 209,22	0,00	7 281,57	474 348,00	8 162 838,79	sous-total recettes réelles		7 403 612,64	0,00	0,00	474 348,00	7 877 960,64
						0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 345 833,96		22 281,57		1 368 115,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00				67 833,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	741 609,00		-15 000,00		726 609,00
041	Opérations patrimoniales	503 401,00				503 401,00	041	Opérations patrimoniales	503 401,00				503 401,00
sous-total dépenses d'ordre		571 234,00	0,00	0,00	0,00	571 234,00	sous-total recettes d'ordre		2 590 843,96	0,00	7 281,57	0,00	2 598 125,53
001	Déficit d'investissement reporté	1 742 013,38				1 742 013,38							0,00
Total :		9 994 456,60	0,00	7 281,57	474 348,00	10 476 086,17	Total :		9 994 456,60	0,00	7 281,57	474 348,00	10 476 086,17